



**PRÉFET
DE LA MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
départementale
des territoires**

Metz, le 11 mai 2021

Service Aménagement Biodiversité Eau
Unité Police de l'eau – DT de Sarreguemines

Affaire suivie par : Pascal RIDGEN
Tél : 03 87 28 30 80
E-mail : pascal.ridgen@moselle.gouv.fr

La responsable de l'unité police de l'eau
à

Monsieur le Président de la Communauté de
Communes de la Houve et du Pays boulageois
29a, rue de Sarrelouis
BP27
57220 BOULAY-MOSELLE

OBJET : Dossier de déclaration concernant le rejet des eaux pluviales
du lotissement les Epis d'Or à OTTONVILLE – RICRANGE
Cascade n° 57-2021-00083

Accord immédiat

RÉF. : Votre envoi réceptionné le 29/04/2021

P.J. : - Récépissé de déclaration
- Dossier de déclaration V4
- Fiche descriptive du IOTA

Monsieur le Président,

Après instruction de votre dossier de déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-8 du code de l'environnement relatif à :

- **Gestion des eaux pluviales du lotissement "Les Epis d'Or" à Ricrange - Annexe d'OTTONVILLE-**

pour lequel l'aménageur, la SARL Valéry de Thionville, m'a communiqué le 29 avril 2021, les éléments complémentaires demandés dans mon courrier d'incomplet du 09 mars 2021, je vous précise qu'après étude, votre dossier est désormais complet et régulier.

Je vous prie de trouver ci-joint « le récépissé de déclaration n° 57-2021-00083 clôturant son instruction administrative ».

Dès lors, vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier, suivant la version 4 du dossier déclaratif et le descriptif de l'opération ci-joints.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.

Une copie du récépissé sera affichée à la mairie de OTTONVILLE-RICRANGE où cette opération doit être réalisée, pendant une durée minimale d'un mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

La responsable de l'unité police de l'eau,



Céline DELLINGER

Copie pour information transmise à :

- SARL VALERY
6, Allée du Château de Gassion à 57100 THIONVILLE
- Bureau d'études SUEZ Consulting
7, rue Claude Chappe à 57070 METZ